



# BOURSE PROJET JEUNES

Dossier de candidature

**VILLE DE MORDELLES**

29, avenue du Maréchal LECLERC  
B.P.8  
35310 MORDELLES  
Tel : 02.99.85.13.85  
Fax : 02 99 85 13 70  
Email : [mairie@ville-mordelles.fr](mailto:mairie@ville-mordelles.fr)

# REGLEMENT BOURSE PROJETS JEUNES

Afin de vous aider à réaliser vos aspirations et à concrétiser vos projets, la Ville de Mordelles vous accompagne avec le dispositif « **Bourse Projet Jeunes** ».

Pour prétendre à l'octroi de cette bourse, les projets devront répondre aux critères définis ci-dessous :

## Article 1- Définition de la bourse

Cette bourse s'adresse aux jeunes mordellais âgés de 16 à 25 ans révolus. Le projet peut être individuel, collectif (jusqu'à 5 personnes maximum) et doit être soutenu par une association. Cette dernière percevra l'aide financière et se portera garante pour que l'aide octroyée couvre expressément les frais liés au projet.

## Article 2- Les objectifs de la bourse

- Encourager et promouvoir la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes
- Favoriser l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active par notamment l'accompagnement, le soutien et l'aide à la réalisation de projets jeunes

## Article 3- Le contenu des projets

De manière générale, pour être éligible, le projet devra s'inscrire dans une thématique culturelle, sportive, humanitaire, citoyenne, solidaire ou environnementale. Sont exclus les projets de stages (sportifs, culturels, en entreprise..), les projets en rapport avec le cursus scolaire (voyage d'étude, échanges scolaires...).

Un accompagnement par les animateurs jeunesse peut être proposé au jeune pour l'aider à monter son projet.

- **Le volet « solidarité internationale et action humanitaire »**

Ce volet de la bourse concerne des projets d'action se situant dans les domaines de l'échange culturel, de l'action humanitaire, de la solidarité internationale. Ces projets devront justifier d'un partenariat identifié (association humanitaire...)

Les projets devront intégrer un temps de restitution sur la Ville de Mordelles (exposition, conférence, film vidéo, article...).

- **Le volet « Vivre à Mordelles »**

Ce volet de la bourse encourage et soutient toute initiative des jeunes qui souhaitent réaliser sur la commune de Mordelles, une action ou une réalisation intervenant dans les domaines culturel, social, sportif, artistique.... Ces actions et réalisations devront recouvrir la notion d'intérêt général.

Le projet devra être soutenu par une association locale tout en restant à l'initiative des jeunes.

## Article 4- Démarches à suivre

L'attribution d'une bourse est soumise à la présentation d'un dossier dans les délais fixés par le présent règlement.

- Retrait du dossier : Le dossier peut être retiré auprès des services de la Ville de Mordelles :

**Pôle Éducation-Animation-Culture - 29, avenue du Maréchal Leclerc - 35310 Mordelles**  
**Service jeunesse - Centre Culturel - 85, avenue du Maréchal Leclerc - 35310 Mordelles**

Il est également téléchargeable sur le site de la Ville : [www.ville-mordelles.fr](http://www.ville-mordelles.fr)

- Dépôt du dossier complet au Pôle Éducation-Animation-Culture dans les délais prévus par le règlement : **30 janvier, 30 mai, 30 septembre.**

- Si le dossier entre dans les critères définis par la bourse, le candidat sera invité à soutenir son projet auprès d'un jury constitué de 4/5 personnes (élus issus de la commission Education-Enfance-Jeunesse, professionnels de la Ville de Mordelles et tout autre acteur local ayant des compétences spécifiques).

Ce jury se réunit trois fois dans l'année : février, juin et octobre.

- Examen des dossiers en Commission qui entérine ou non les propositions du jury

- Les projets ayant reçu l'avis favorable de la commission sont présentés au Conseil Municipal

- Lettre de notification de la décision du Conseil Municipal quant à l'attribution (ou pas) de la bourse et son montant

#### **Article 5- Montant et versement de la bourse**

Le montant dépend de la nature du projet. L'aide de la ville ne pourra pas dépasser 50% des dépenses liées au projet. Le virement s'effectuera en deux fois : 80% avant le démarrage du projet et 20% après restitution.

En cas de non réalisation du projet, le porteur de projet s'engage à restituer les sommes perçues.

# FICHE DE PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

## INTITULE DU PROJET :

- Nom .....
- Prénom .....
- Date de naissance .....
- Téléphone.....
- Adresse complète .....
- Ville.....
- Situation scolaire professionnelle .....
- E-mail : .....

# PRESENTATION DE L'ÉQUIPE

## Membres du projet (maximum 4)

Nom ..... Prénom .....  
Date de naissance ..... Téléphone.....  
Adresse complète .....  
Situation scolaire ou professionnelle .....  
E-mail : .....

## Membres du projet (maximum 4)

Nom .....Prénom .....  
Date de naissance ..... Téléphone.....  
Adresse complète .....  
Situation scolaire ou professionnelle .....  
E-mail : .....

## Membres du projet (maximum 4)

Nom ..... Prénom .....  
Date de naissance ..... Téléphone.....  
Adresse complète .....  
Situation scolaire ou professionnelle .....  
E-mail : .....

## Membres du projet (maximum 4)

Nom ..... Prénom .....  
Date de naissance ..... Téléphone.....  
Adresse complète .....  
Situation scolaire ou professionnelle .....  
E-mail : .....

# PRESENTATION DU PROJET

- **Descriptif du projet**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **Objectifs du projet**

.....  
.....  
.....  
.....

- **Lieu**

.....  
.....  
.....

- **Calendrier du projet**

.....  
.....

- **Moyens nécessaires (humains, matériels...)**

.....  
.....  
.....  
.....

- **Comment pensez vous partager votre action avec les mordellais ?**

.....  
.....  
.....  
.....

- **Parrainage**

Nom de l'Association .....

Objet de l'Association.....

Nom de la personne référente au sein de l'association :

Prénom .....

Téléphone.....

Adresse complète .....

Nature de l'aide apportée .....

## BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses prévues	Recettes prévues
Transports.....	Apport personnel.....
Assurance.....	Bourse Projet Jeunes.....
Hébergement.....	Autres ressources.....
Alimentation.....	
Activités.....	
Autres.....	
<b>TOTAL.....</b>	<b>TOTAL.....</b>

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions relatives à l'attribution de la « Bourse Projet Jeunes ».

Ce projet sera réalisé avec les personnes désignées ci-dessous.

.....  
.....  
.....  
.....

Je m'engage à :

- utiliser la bourse uniquement pour la réalisation du projet présenté au jury
- présenter un bilan du projet à la commission.
- restituer les sommes perçues dans le cas où le projet ne pourrait être réalisé

Fait à ....., le.....

SIGNATURE



# AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Nous soussignés..... ,  
autorisons nos enfants à réaliser le projet décrit ci-dessus et ayant pris connaissance du règlement des « bourses projet jeunes », nous dégageons la ville de Mordelles de toute responsabilité relative à la réalisation.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom Prénom.....Signature.....

Nom Prénom.....Signature.....

Nom Prénom.....Signature.....

Nom Prénom.....Signature.....

## Justificatifs à fournir

- Justificatif de domicile
- Tout document susceptible de compléter le dossier
- RIB de l'Association soutenant le projet
- Attestation de parrainage de l'association
- Photocopie carte d'identité

## PARTIE RESERVEE AU SUIVI DU DOSSIER

Date du dépôt du dossier :

Décision du jury :

Daté

Motif

Versements : .....€, le .....

.....€, le.....